



interets prescription

Par **Belot57**, le **11/03/2021** à **09:55**

j ai ete condamné en 2012 par le tribunal a payer un credit a la consommation suite a impayé la somme reclamée en capital 6200 euros plus interets 2600 euros, j ai réglé cette somme par des saisies sur salaire, mais l huissier revient vers moi pour me reclamer 9000 euros d'interet a la date d aujourd'hui

n y a t il pas prescription au bout d un certain temps pour les interets

Merci d avance